



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 ☎ 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le vingt-huit décembre 2016, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: MME PANNIER pouvoir à MME CHAPILLON, MME GASTELLIER pouvoir à MME LEMOINE, M. LEMAIRE pouvoir à M. BOURILLON, M. BLANCHE pouvoir à M. BEAUDOIN

1/OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2017

Monsieur le Maire propose les dates d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement pour les vacances d'été 2017 suivantes :

➤ *Du 10 juillet au 28 juillet 2017,*

L'ensemble du Conseil Municipal accepte les dates proposées pour l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement.

2/RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2017

Monsieur le Maire présente les candidatures reçues pour le poste de directeur du centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2017 :

Du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017:

**Mme NAVARRE Anne*

Cette personne étant titulaire de la fonction publique territoriale en poste à la ville de Montargis en tant que directrice des TAP, Monsieur le Maire propose de recruter cet agent en contrat à durée déterminée sur la base d'un cumul d'activité exceptionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la candidature de Mme NAVARRE Anne pour le poste de directrice du centre de loisirs pour le mois de juillet 2017 et accepte de la recruter en CCD sur la base d'un cumul d'activité exceptionnel.

3/AUTORISATION DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE A MANDATER UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses au compte 2151 « Réseaux de voirie » pour un montant de 18 114,52 €, les crédits ouverts au budget en 2016 étant de 353 800 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense d'investissement avant vote du budget, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

4/ AUTORISATION DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE A MANDATER UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses au compte 2151 « Réseaux de voirie » pour un montant de 62 880,00 €, les crédits ouverts au budget en 2016 étant de 353 800 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense d'investissement avant vote du budget, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

5/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION DE FONCTIONNEMENT-MAIRIE-REFECTION ECLAIRAGE EXTERIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des travaux d'accessibilité devant la mairie il sera nécessaire de procéder à la réfection de l'éclairage extérieur de celle-ci.

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise DESIGN'ELEC pour un montant de 4 321,36 € HT soit 5 185,63 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte d'inscrire cette dépense au budget principal 2017 en section de fonctionnement.

6/LOCATIONS GRATUITES DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE-ANNULE ET REMPLACE LA D107/2011

Monsieur le Maire propose d'accorder des locations gratuites de la salle polyvalente aux associations de la commune.

Monsieur le Maire propose le schéma suivant :

- *2 week-ends de location gratuite pour le comité des fêtes,*
- *8 journées de location gratuite pour l'association « Omnisport Amitié Chevillon »,*
- *3 journées de location gratuite pour l'Association des Parents d'Élèves,*
- *2 journées de location gratuite pour le club du 3^{ème} âge,*
- *1 journée de location gratuite pour la FNACA.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

7/ ELECTIONS PRESIDENTIELLES-1^{ER} TOUR DU 23 AVRIL 2017-CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier tour des élections présidentielles aura lieu le 23 avril prochain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 18 heures à la salle polyvalente.

Après délibération, le bureau de vote sera composé comme suit :

Les présidents désignés sont MR BOURILLON et MR BEAUDOIN pour le premier bureau de vote et MME CHAPILLON et MR BIHOREAU pour le second bureau de vote.

<i>Élections Présidentielles</i>	<i>1^{er} bureau de vote</i>	<i>Élections Présidentielles</i>	<i>2nd bureau de vote</i>
<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>M.BOURILLON M.BLANCHE MME DANGERVILLE</i>	<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>MME CHAPILLON MME GASTELLIER MME LEBOEUF</i>
<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BEAUDOIN MME PANNIER M.GIRBE</i>	<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BIHOREAU M.LEMAIRE M.WASSEN</i>

8/ ELECTIONS PRESIDENTIELLES-2ND TOUR DU 07 MAI 2017-CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le second tour des élections présidentielles aura lieu le 07 mai prochain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 18 heures à la salle polyvalente.

Après délibération, les bureaux de vote seront composés comme suit :

Les présidents désignés sont MR BOURILLON et MR BEAUDOIN pour le premier bureau de vote et MME CHAPILLON et MR BIHOREAU pour le second bureau de vote.

<i>Élections Présidentielles</i>	<i>1^{er} bureau de vote</i>	<i>Élections Présidentielles</i>	<i>2nd bureau de vote</i>
<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>M.BOURILLON M.WASSEN MME DANGERVILLE</i>	<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>MME CHAPILLON MME LEBOEUF MME PANNIER</i>
<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BEAUDOIN MME LEGENDRE MME GASTELLIER</i>	<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BIHOREAU M.LEMAIRE M.BLANCHE</i>

9/ ELECTIONS LEGISLATIVES-1^{ER} TOUR DU 11 JUIN 2017-CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier tour des élections législatives aura lieu le 11 juin prochain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 18 heures à la salle polyvalente.

Après délibération, les bureaux de vote seront composés comme suit :

Les présidents désignés sont MR BOURILLON et MR BEAUDOIN pour le premier bureau de vote et MME CHAPILLON et MR BIHOREAU pour le second bureau de vote.

<i>Élections Législatives</i>	<i>1^{er} bureau de vote</i>	<i>Élections Législatives</i>	<i>2nd bureau de vote</i>
<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>M.BOURILLON M.BLANCHE MME DANGERVILLE</i>	<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>MME CHAPILLON MME LEBOEUF MME GASTELLIER</i>
<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BEAUDOIN MME LEGENDRE MME PANNIER</i>	<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BIHOREAU M.LEMAIRE M.WASSEN</i>

10/ELECTIONS LEGISLATIVES-2ND TOUR DU 18 JUIN 2017-CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le second tour des élections législatives aura lieu le 18 juin prochain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 18 heures à la salle polyvalente.

Après délibération, les bureaux de vote seront composés comme suit :

Les présidents désignés sont MR BOURILLON et MR BEAUDOIN pour le premier bureau de vote et MME CHAPILLON et MR BIHOREAU pour le second bureau de vote.

<i>Élections Législatives</i>	<i>1^{er} bureau de vote</i>	<i>Élections Législatives</i>	<i>2nd bureau de vote</i>
<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>M.BOURILLON M.GIRBE MME DANGERVILLE</i>	<i>De 8 heures à 13 heures</i>	<i>MME CHAPILLON MME PANNIER MME LEBOEUF</i>
<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BEAUDOIN MME LEGENDRE MME GASTELLIER</i>	<i>De 13 heures à 18 heures</i>	<i>M.BIHOREAU M.BLANCHE M.LEMAIRE</i>

11/ LIMITATION DE VITESSE A 70 KM/H ROUTE DE SAINT BLAISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité publique et en vertu de ses pouvoirs de police il souhaite réduire la vitesse à 70 km/h sur la route communale de Saint Blaise.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuve cette décision.

12/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

-Il est signalé qu'une motorisation sur le portail du parking de l'école élémentaire sera prochainement installée,

-Il est signalé que l'acquisition d'un panneau d'information lumineux pour la commune est à l'étude,

-Il est signalé qu'il faut prévoir l'acquisition d'une nouvelle urne ainsi que d'isoloirs pour le second bureau de vote,

-Il est signalé un mauvais état du chemin piétonnier rue du Ratibeau; un arrangement de celui-ci est à l'étude,

-Il est signalé que le panneau d'affichage de l'école élémentaire va être prochainement remplacé,

-Il est demandé à ce que le projet de jardin du souvenir soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal,

-Il est demandé à ce que le trou devant le portillon de l'école élémentaire soit rebouché,

- Il est demandé un chiffrage pour un chemin piétonnier dans le secteur de la Fontaine Brochet afin que les administrés puissent se promener en toute sécurité,*
- Il est fait un compte-rendu de la commission accessibilité de l'AME,*
- Il est signalé que la commission CCAS se réunira le jeudi 02 mars 2017 à 18h00 et la commission de finances le jeudi 02 mars 2017 à 18h30*
- La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 06 mars 2017 à 20h00*

FIN DE SEANCE